

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 109

15 janvier 2015

SOMMAIRE

Acadia S.A.	5221	Lsref3 Tiger Investements S.à .r.l.	5216
Advisory Key Holding	5223	Medicalex S.A.	5186
AEF Holding S.à r.l.	5218	Medical Soparfi S.A.	5191
Alderson Global Investissement S.A.	5213	Mill Shoes S.à r.l.	5191
ANS Europe Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l.	5230	Mirowert S.A.	5187
ASO Holding	5227	MMS Participations S.A.	5187
BP Trading	5204	Modillo S.A.	5187
Britax Luxembourg Holdings S.à r.l.	5217	Moto - Land, société à responsabilité limi- tée	5190
Caroline Holdings S.à r.l.	5209	Nelke S.A.	5187
Circuit 3	5201	Newmed S.A.	5188
CJF Construction Sàrl	5203	Niederfeelen S.A.	5189
Claessens Company	5229	Nimrod Holding S.A.	5188
Claessens Company SPF S.à.r.l.	5229	Nobileo Holding S.à r.l.	5190
Cognac Experience S.à.r.l.	5199	OCM Luxembourg High Yield Plus ALS S.à r.l.	5190
EEE 3 S.à r.l.	5194	O&D Productions S.à r.l.	5188
Endo Global S.A. SPF	5232	Open Mind Management S.A.	5188
Eos Lakshmi SA	5196	OPG European Holdings (lux) s.à r.l.	5189
Euro Asie International Travel Agency S.à r.l.	5232	Partners Group Solis S.à r.l.	5190
European Investment and Development Company TN S.A.	5232	Patron Aachen Holdings S. à r. l.	5189
First Real Estates Service S.à.r.l.	5186	Plan.Net Luxembourg S.à r.l.	5187
Gare Participations	5193	Prime Credit 8 S.A.	5191
Globality S.A.	5192	RE finance consulting	5191
GP Concept s.à r.l.	5216	Simatrade S.A.	5186
HM & Associates, SPF	5213	Sitassur S. à r.l.	5186
Jean-Jacques Zimmer Racing Team S.à r.l.	5186		

Simatrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 56.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2014202032/10.

(140225648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Sitassur S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.
R.C.S. Luxembourg B 151.711.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014202033/10.

(140226072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Jean-Jacques Zimmer Racing Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8165 Bridel, 3, Op den Scheppen.
R.C.S. Luxembourg B 53.520.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JEAN JACQUES ZIMMER
RACING TEAM S.à r.l.

Référence de publication: 2014203302/11.

(140226807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Medicalex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 45.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014203446/11.

(140226475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

First Real Estates Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 53A, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 142.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour FIRST REAL ESTATES SERVICE S.à.r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014203208/12.

(140226436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Mirowert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 128.476.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014203450/10.

(140226617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Nelke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.642.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203460/10.

(140226884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

MMS Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 98.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014203451/11.

(140227118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Modillo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 115.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MODILLO S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014203453/11.

(140227081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Plan.Net Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 174.774.

Les comptes annuels au 21/11/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2014.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2014203508/12.

(140226720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

O&D Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op Der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 95.980.

Le Bilan au 31.12.2013 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014203472/9.

(140227000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Open Mind Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014203474/9.

(140226689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Newmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 61.875.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 17 décembre 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, CL Management S.A., ayant son siège social 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEWMED S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014203461/15.

(140226325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Nimrod Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.427.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 décembre 2014

1. Est nommé administrateur, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire ce jour.

Monsieur Philippe PONSARD terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203463/21.

(140226340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Niederfeelen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam.
R.C.S. Luxembourg B 118.642.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2014 que les mandats des administrateurs M. Roland Kuhn, administrateur A, demeurant à L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves, M. Jean Nickels, administrateur A, demeurant à L-9184 Schrondweiler, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire comptable Becker, Gales & Brunetti S.A., établi à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée annuelle de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014203462/17.

(140226999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

OPG European Holdings (lux) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.550,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 124.976.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 2 octobre 2014, a renouvelé les mandats des gérants, pour une durée indéterminée.

- Mr Mark DUNSTAN, gérant de catégorie B, administrateur de sociétés, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- Mr Kieran MULROY, gérant de catégorie B, 96 Cedar Ridge Road, LOH 1G0 Gormley, Ontario, Canada.

En outre, le gérant de catégorie A, à savoir Monsieur Michel VAUCLAIR, a désormais comme adresse:

- 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Pour OPG European Holdings (Lux) S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014203484/18.

(140226844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Patron Aachen Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 134.162.

—
Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 18. Dezember 2014

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 1. Dezember 2014 von Herrn Emmanuel Maurice Mougeolle von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Steve van den Broek, Gesellschaftsverwalter, geboren in Antwerpen (Belgien) am 26. Juli 1970, mit beruflicher Anschrift in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Dezember 2014 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
 - Herr Steve van den Broek, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014203498/19.

(140227131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Moto - Land, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, rue de la Fonderie.
R.C.S. Luxembourg B 22.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014203454/9.

(140226923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

OCM Luxembourg High Yield Plus ALS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203480/10.

(140226842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Nobileo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.963.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Décembre 2014.

Nobileo Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2014203465/14.

(140226458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Partners Group Solis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.625,01.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.082.

Extrait des résolutions des associés datées du 17 décembre 2014

En date du 17 décembre 2014, les associés de la Société ont pris connaissance des démissions de Roland Roffler et Malte Hansen, gérants de classe A, avec effet Immédiat.

En cette même date, les associés de la Société ont décidé de nommer:

- Thomas Basenach, né le 4 juillet 1980 à Wadern en Allemagne, demeurant professionnellement au 2, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- PMI Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187.566, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014203497/21.

(140226268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Medical Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.657.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014203445/10.

(140227320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Mill Shoes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 11, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 27.728.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014203449/10.

(140226660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

RE finance consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014203486/14.

(140226639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Prime Credit 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 189.691.

En date du 9 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de révoquer le mandat de;

PricewaterhouseCoopers, société anonyme, ayant son siège social au 400 routes d'esch, L-1014 Luxembourg, avec effet immédiat,

de nommer en remplacement;

L'alliance Revision S.arl., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Prime Credit 8 S.A.

Malcolm Wilson

Administrateur

Référence de publication: 2014203510/20.

(140227078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463, rechtmäßig vertreten durch Gregor Schulte, Finanzdirektor von Globality S.A., mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in München, am 20. November 2014.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft Globality S.A., eine société anonyme mit Geschäftssitz in 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gegründet auf Grund einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 120 vom 16. Januar 2008 (nachfolgend die „Gesellschaft“). Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 3. Juli 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2480 vom 15.09.2014, page mem 119039.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

Agenda

1. Anhebung des Kapitals der Gesellschaft auf dreiundsiebzigmillionenneunhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 73.981.000,-) durch die Ausgabe von sechsmillionen (6.000.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-).

2. Abänderung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung.

3. Verschiedenes.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, fasste folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von siebenundsechzigmillionenneunhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 67.981.000,-), eingeteilt in siebenundsechzigmillionenneunhunderteinundachtzigtausend (67.981.000) Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie auf dreiundsiebzigmillionenneunhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 73.981.000,-) durch die Ausgabe von sechsmillionen (6.000.000) neuen Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie, anzuheben.

Sämtliche sechsmillionen (6.000.000) neue Aktien wurden von der Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463, gezeichnet,

hier vertreten durch Gregor Schulte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, wohnhaft in 8, rue Joseph Leydenbach, L-1947 Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 20. November 2014.

Sämtliche sechsmillionen (6.000.000) neue Aktien wurden zu einhundert (100) Prozent zum Gesamtpreis von sechsmillionen Euro (EUR 6.000.000) eingezahlt.

Der Gesellschaft steht somit vorgenannter Betrag ab heute zur Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich annimmt.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreiundsiebzigmillionenneunhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 73.981.000,-) und ist in dreiundsiebzigmillionenneunhunderteinundachtzigtausend (73.981.000,-) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) eingeteilt.“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf viertausendeinhundert Euro (EUR 4.100,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Schulte et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2014. LAC/2014/59276. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201627/65.

(140226012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Gare Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 45.722.

L'an deux mil quatorze, le cinq décembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. La société anonyme LICORNE PARTICIPATIONS S.A. avec siège à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie, inscrite au RCSL sous le numéro B 110.135, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 36 du 06 janvier 2006 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

Représentée par son administrateur délégué Madame Martine EHLINGER, employée privée, demeurant à L-8533 Elvange, 82 Haaptstrooss.

nommée à cette fonction aux termes d'une décision prise lors de l'assemblée générale constitutive, et dont le mandat a été renouvelé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 2011, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 2369 du 04 octobre 2011, elle-même représentée aux fins des présentes par Monsieur Marcel EHLINGER, pensionné, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée,

et

2. La société à responsabilité limitée SCHULER INVEST s.à r.l. avec siège à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie inscrite au RCSL sous le numéro B 159.132, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 février 2011 publié au Mémorial C numéro 1057 du 19 mai 2011,

Représentée par son gérant: Monsieur Marcel EHLINGER, pensionné, demeurant à Luxembourg, nommé à cette fonction aux termes d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2011, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 183 du 23 janvier 2012,

Lesquelles, après avoir établi qu'ensemble elles détiennent toutes les 8500 parts de la société à responsabilité limitée GARE PARTICIPATIONS, dont le siège social se trouve à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie, inscrite au RCSL sous le numéro B 45.722,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 04 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 29 du 25 janvier 1994,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 04 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2769 du 14 novembre 2012,

se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Capital social:

Le capital de la société est augmenté de € 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) pour être porté de son montant actuel de € 8.500.000,- au montant de onze millions d'Euros (€ 11.000.000,-) par incorporation de créances associés et représenté par la création et l'émission de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Le notaire constate l'existence et la valeur des créances qui lui sont démontrées au moyen d'un certificat établi par les soins de Mesdames Françoise JACQUET et Isabelle LOUIS de la société BUREAU COMPTABLE LUXEMBOURGEOIS SA à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon, en date du 24 novembre 2014.

L'intégralité des 2.500 nouvelles parts sociales est souscrite par les associées au prorata du nombre de parts sociales qu'elles détiennent dans le capital, soit comme suit:

- Licorne Participations S.A.:	600 nouvelles parts
- Schuler Invest s.à r.l.:	1.900 nouvelles parts
De sorte qu'après cette opération, les 11.000 parts représentant le capital social sont souscrites comme suit:	
- Licorne Participations S.A.:	2.640 parts sociales
- Schuler Invest s.à r.l.:	8.360 parts sociales
- Total:	11.000 parts sociales

La première phrase de l'article 4 des statuts est modifiée comme suit:

«Le capital social est fixé à onze millions d'Euros (€ 11.000.000,-) représenté par onze mille (11.000) parts sociales de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. EHLINGER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 9 décembre 2014. Relation: CAP/2014/4667. Reçu soixante-quinze euros.75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201640/64.

(140225550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

EEE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.810.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- "Europa Topaz S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

both represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Companies, with individual signing power.

Such appearing parties are the sole partners of "EEE 3 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée" having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132810, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2671 of 21 November 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 378 of 11 February, 2014.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners decide to increase the share capital of an amount of five hundred and ninety-three thousand euro (EUR 593,000.-) to raise it from its present amount of one hundred and fourteen thousand euro (EUR 114,000.-) to seven hundred and seven thousand euro (EUR 707,000.-) by the issue of five thousand nine hundred and thirty (5,930) Shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-), and having the same privileges and rights as the existing Shares.

Subscription and payment:

All five thousand nine hundred and thirty (5,930) new shares have been fully subscribed and paid up in cash by "Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l.", previously named.

The other shareholder waives his preferential rights.

The amount of five hundred and ninety-three thousand euro (EUR 593,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Company's Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at seven hundred and seven thousand euro (EUR 707,000.-) divided into seven thousand seventy (7,070) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100) each."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

«Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

«Europa Topaz S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

toutes les deux représentées par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant des Sociétés avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «EEE 3 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132810, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2671 du 21 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 11 février 2014.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 593.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent quatorze mille euros (EUR 114.000.-) à sept cent sept mille euros (EUR 707.000.-) par l'émission de cinq mille neuf cent trente (5.930) Parts Sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-), et ayant les mêmes droits et privilèges que les Parts Sociales existantes.

Souscription et paiement

Toutes les cinq mille neuf cent trente (5.930) parts sociales sont souscrites et libellées en numéraire par Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l., prénommée.

L'autre associé existant renonce à son droit de souscription préférentiel.

La somme de cinq cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 593.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à sept cent sept mille euros (EUR 707.000.-) divisé en sept mille soixante-dix (7.070) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16190. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014201560/99.

(140226229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Eos Lakshmi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, 61, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 192.824.

— STATUTS

L'an deux mil quatorze, le cinq décembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

La société anonyme ONNILEAD S.A. avec siège à L-8281 Kehlen, 61, rue d'Olm, constituée aux termes d'un acte reçu ce jour par le notaire instrumentaire sous le numéro précédent de son répertoire, non encore formalisé, non encore inscrite au RCSL,

représentée par son administrateur délégué en la personne de Monsieur Guy DAUWE, salarié, né à Diest, Belgique, le 1^{er} juin 1968, demeurant à L-8146 Bridel, 1, rue Oster, nommé à cette fonction par décision de l'assemblée générale constitutive et habilité à engager la société par sa seule signature conformément à la décision prise en assemblée générale constitutive et aux dispositions de l'article 10 des statuts.

Laquelle comparante, représentée comme sus-dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EOS LAKSHMI SA.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Kehlen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, afin de garantir ses propres obligations, celles des sociétés affiliées ou de toute autre société, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou de la gestion des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.470.000,- (un million quatre cent soixante-dix mille euros) représenté par 1470 (mille quatre cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Des certificats d'inscription nominative unitaire ou représentatifs de plusieurs actions pourront être émis, au choix du propriétaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois à cinq membres, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué (Managing Director). Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

- ONNILEAD S.A., préqualifiée:	1.470 actions
TOTAL:	1.470 actions

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.470.000,- (un million quatre cent soixante-dix mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Immobilisation des actions et des titres au porteurs

Le représentant de la comparante reconnaît avoir été rendu attentif par le notaire instrumentaire aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500,-

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le représentant de la comparante, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué au nom et pour le compte de sa mandante en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le conseil d'administration sera composé de quatre administrateurs et la surveillance de la société sera confiée à un réviseur d'entreprise agréé.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Madame Carole Marie LAINÉ, salariée, née à Ploemeur, France, le 07 octobre 1981, demeurant à B-6717 Attert, 352, rue du Bois de Loo,

Monsieur Alain Auguste Louis CATTIAUX, salarié, né à Cambrai, France, le 16 septembre 1959, demeurant à F-08200 Balan, 26, rue Delorme,

Monsieur Luc Pierre Georges DELHAYE, salarié, né à Ekeren, Belgique, le 15 février 1965, demeurant à B-6700 Arlon, 7, rue des Essarts,

Monsieur Guy Jozef Clara DAUWE, salarié, né à Diest, Belgique, le 1^{er} juin 1968, demeurant à L-8146 Bridel, 1, rue Oster.

Monsieur Guy DAUWE, préqualifié, est nommé Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

3) Est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprise agréé:

Ernst & Young, société anonyme ayant son siège à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, RCSL B 47771.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2020.

5) Le siège social est fixé à L-8281 Kehlen, 61, rue d'Olm.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa pièce d'identité.

Signé: G. DAUWE, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 9 décembre 2014. Relation: CAP/2014/4669. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201569/162.

(140225461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Cognac Experience S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 192.822.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Manuel PEREIRA DA SILVA, né à Cognac, France, le 15 octobre 1983, demeurant à F-57480 CONTZ LES BAINS, 1, Chemin des Vignes,

2. Monsieur Nicolas MERCERON, né à Angoulême, France, le 2 mars 1983, demeurant à F-16170 VAUX-ROUILLAC, Chez Peutier, rue de la Pompe,

ici représenté par Manuel PEREIRA DA SILVA, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 novembre 2014.

Ladite procuration restera, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "COGNAC EXPERIENCE S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet le négoce et le commerce de tous vins et spiritueux, et de tous produits dérivés, le commerce de tous produits agro-alimentaires, et l'animation de soirées autour du thème des vins et spiritueux, leur fabrication et leur histoire.

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Holzem.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou des gérants.

La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de chaque gérant ou par la signature de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Titre IV. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et libération

Les cinq cent (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Manuel PEREIRA DA SILVA, prénommé, quatre cent parts sociales	400
2) Monsieur Nicolas MERCERON, prénommé, cent parts sociales	100
TOTAL: cinq cents parts sociales	500

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions prises par les associés

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.
2. Les personnes suivant sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Nicolas MERCERON, né à Angoulême (France), le 02 mars 1983, demeurant à F-16170 Vaux-Rouillac, Chez Peutier, Rue de la Pompe, et
 - Monsieur Manuel PEREIRA DA SILVA, né à Cognac (France), le 15 octobre 1983, demeurant à F-57480 Contz-les-Bains, 1, Chemin des Vignes.

Déclaration

Le notaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Pereira Da Silva, N. Merceron, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 décembre 2014. REM/2014/2646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201502/126.

(140225393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Circuit 3, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.221.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Circuit 1, a public company limited by shares (société anonyme), duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 163.571 here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, delivered to him (hereafter named “the Sole Shareholder”).

The above mentioned power of attorney, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Which appearing party, has requested the notary to state as follows:

- the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) existing under the name of Circuit 3, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B170.221, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (“the Company”);
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg dated July 13, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 22, 2012 under number 2086;
- the Company’s capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1) each;
- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the board of directors and to its members and to the statutory auditor of the Company for their mandates from the date of their appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in french / suit la traduction française

L’an deux mille quatorze, le onze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Circuit 1, société anonyme, dûment constituée et valablement existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.571 ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée, (ci-après «l’Actionnaire Unique»).

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l’a prié d’acter ce qui suit:

- la comparante détient toutes les actions de la société anonyme existante sous la dénomination Circuit 3 enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170.221, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg («la Société»);
- la Société a été constituée en vertu d’un acte notarié reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 13 juillet 2012, régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 22 août 2012, sous le numéro 2086;

- le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune;
- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'Actionnaire Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- l'Actionnaire Unique donne décharge pleine et entière au Conseil d'Administration et à ses membres ainsi qu'au commissaire aux comptes pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2014. Relation GRE/2014/4993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014201470/92.

(140225120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

CJF Construction Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4392 Pontpierre, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 187.040.

L'an deux mille quatorze.

Le onze novembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Jessica Ferreira Janine DA CONCEICAO, employée, demeurant à F-54400 Longwy (France), 10, avenue du Bivaque propriétaire de cinquante (50) parts sociales.

2.- Carlos Augusto FERREIRA DA CONCEICAO, entrepreneur de construction, demeurant à F-54400 Longwy (France), 11, rue du Plateau propriétaire de cinquante (50) parts sociales.

Les comparants sont les seuls propriétaires de la totalité des cent (100) parts sociales de la société «CJF CONSTRUCTION S.à.r.l.», établie et ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 133 Avenue du X Septembre constituée suivant acte du notaire Karine REUTER de Pétange en date du 6 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1897 du 21 juillet 2014, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187.040.

Cession de parts

Carlos Ferreira DA CONCEICAO, préqualifié, déclare d'abord céder à Jessica Ferreira Janine DA CONCEICAO, préqualifiée, vingt-cinq (25) parts sociales de la Société pour le prix de trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.125,-), qui l'accepte.

La cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

La cessionnaire sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Ensuite: Jessica Ferreira Janine DA CONCEICAO, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante unique accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire

signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Assemblée générale extraordinaire

Finalement: les associés, Jessica Ferreira Janine DA CONCEICAO et Carlos Augusto FERREIRA DA CONCEICAO, représentant l'intégralité du capital social, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cession qui précède, le capital social est désormais réparti comme suit:

- Jessica Ferreira Janine DA CONCEICAO	75
- Carlos Augusto FERREIRA DA CONCEICAO	25
Total: cent parts sociales	100

Troisième résolution

Les comparants décident de transférer le siège social de la commune de Luxembourg à la commune de Mondercange et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts comme suit.

" **Art. 4.** Le siège social est établie dans la commune de Mondercange"

Quatrième résolution

Les comparants décident de fixer l'adresse de la société à L-4390 Pontpierre, rue de Schifflange.

Cinquième résolution

Les associés acceptent la démission de Jessica Ferreira Janine DA CONCEICAO, préqualifiée, de ses fonctions de gérante unique et lui donnent décharge.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant technique Carlos Augusto FERREIRA DA CONCEICAO, préqualifié, pour une durée illimitée.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant administratif Jessica Ferreira Janine DA CONCEICAO, préqualifiée, pour une durée illimitée.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DA CONCEICAO, FERREIRA DA CONCEICAO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 53601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201497/67.

(140225541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

BP Trading, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 5, rue de la tour jacob.

R.C.S. Luxembourg B 192.847.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

1. Mr Stefano BIANCHI, private employee, born on 11 January 1989 in Venaria Reale (Italy), residing at 5, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg; and

2. Mr Gabriele PIRELLI, student, born on 25 January 1989 in Tricase (Italy), residing at Via G. Pisanelli, 3 vico, 5, I-73049 Ruffano (Italy).

The appearing parties asked the acting notary to certify that below are the statutes of a société à responsabilité limitée, which they declare that they jointly form:

Section I. Name - Registered Office - Corporate Object - Term - Share capital

Art. 1. A Luxembourg private limited liability company, which will be governed by the relevant laws and by these Articles is formed by the appearing parties between the current owners of the shares created below and all those who may subsequently become owners.

Art. 2.

2.1. The main purpose of the Company is the trade of consumables across Europe (Food and Wine).

2.2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

2.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. The Company takes the name of “BP Trading”.

Art. 4. The registered office is established in the municipality Luxembourg. It may be transferred within the same municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The company can open agencies or branches in any other locations in the country or abroad.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 6. The company’s share capital is fixed at the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, each with a nominal value of EUR 1.- (one euro).

Each company share gives the right to one vote in the deliberations of the ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. Each company share gives the right to a fraction of the company assets and profits, in proportion to the total number of shares.

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

Art. 8. The company shares can be freely transferred between the partners. They can only be transferred to non-partners with the consent of the partners’ general meeting representing at least three quarters of the company capital.

Section II. Administration - General Meeting

Art. 9. The Company is administered and managed by one or more managers, partners or otherwise, in return for payment or free of charge, appointed by the general meeting of partners, which defines their powers. They can be dismissed at any time by the partners’ meeting.

Unless the partners decide otherwise, the manager or managers have all necessary powers to act in the name of the company under all circumstances.

As simple representatives of the company, the manager(s) take on no personal obligation due to their position concerning the commitments properly taken by them in the name of the company; they shall only be responsible for the execution of their mandate.

Art. 10. Each partner may take part in collective decisions whatever the number of shares held.

Each partner has a number of votes equal to the number of shares held or represented; each partner can be validly represented at meetings by the bearer of a special power of attorney.

Art. 11. Collective decisions are only validly taken if they are adopted by partners holding more than half of the company capital.

Collective decisions concerning an amendment of the statutes must be taken by a majority of the partners representing three quarters of the company capital.

Section III. Financial year - Distribution of profits

Art. 12. The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 13. Each year, when the financial year is closed, the company accounts are closed and the administration draws up the company accounts, in accordance with the legal provisions in force.

Art. 14. Any partner can obtain information on the inventory and the balance sheet at the registered office of the company.

Art. 15. Any balance sheet surplus, after deduction of social security costs, depreciation and write-downs deemed necessary or useful by the partners, constitutes the net profit of the company.

At least five percent (5%) of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent (10%) of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Section IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. The Company shall not be dissolved by the death, suspension, bankruptcy or ruin of a partner.

Art. 17. The creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, place under seal the assets and documents of the company, nor interfere in any way in the acts of administration; in order to exercise their rights, they must abide by the values shown in the last balance sheets and inventories of the company.

Art. 18. In the event of the dissolution of the company, the liquidation shall be performed by one or more liquidators, partners or otherwise, appointed by the partners, who shall define their powers and emoluments.

General provision

Art. 19. For all points not specified in these statutes, the parties shall refer and submit to the legal provisions in force governing a société à responsabilité limitée.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2015.

Subscription - payment

The Articles having thus been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed as follows:

Partners:	Shares:
Mr. Stefano BIANCHI, prenamed	6,250 (six thousand two hundred fifty)
Mr. Gabriele PIRELLI, prenamed	6,250 (six thousand two hundred fifty)
Total:	12,500 (twelve thousand five hundred)

The subscribers state and acknowledge that each share has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is from now on at the free disposal of the Company as it has been proved to the officiating notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the members

The partners, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the company, for an unlimited duration:

- Mr Stefano BIANCHI, private employee, born on 11 January 1989 in Venaria Reale (Italy), residing at 5, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg; and

- Mr Gabriele PIRELLI, student, born on 25 January 1989 in Tricase (Italy), residing at Via G. Pisanelli 3 vico, 5, I-73049 Ruffano (Italy).

- 2) The company's registered office is located in 5, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg.
- 3) The company shall be bound in all circumstances by signature of any manager.

Note

The notary drawing up the present deed has drawn the attention of the appearing party that the newly incorporated company, before exercising any commercial activity, has to be in possession of the corresponding trade-approval (authorisation) in respect of the object clause of the company, which the appearing party expressly recognized.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française comme suit:

L'an deux mille quatorze mille, le quatre décembre.

Par-devant Maître, Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Stefano BIANCHI, employé privé, né le 11 janvier 1989 à Venaria Reale (Italie), demeurant au 5, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg et
2. Monsieur Gabriele PIRELLI, étudiant, né le 25 janvier 1989 à Tricase (Italie), demeurant à Via G. Pisanelli 3 vico, 5, I-73049 Ruffano (Italie).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1 L'objet principal de la société est le commerce de produits consommables à travers l'Europe (nourriture et vin).

2.2 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que la gestion de ces participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tout titre de participation, part sociale, action ou autre valeur mobilière, obligations, créances, bons, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres et obligations et de tout autre instrument financier de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. La Société peut également consentir des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges ou de toute autre manière créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée relevant du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation préalable à cet effet.

2.4. La Société peut faire usage de toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires et de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de «BP Trading».

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint (dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associés:	Parts Social
Monsieur Stefano BIANCHI, prénommé	6.250 (six mille deux cent cinquante)
Monsieur Gabriele PIRELLI, prénommé	6.250 (six mille deux cent cinquante)
Total:	12,500 (douze mille cinq cents)

Les souscripteurs déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Résolutions des associés

Les associés prénommés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont appelés à la fonction des gérants, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Stefano BIANCHI, employé privé, né le 11 janvier 1989 à Venaria Reale (Italie), demeurant au 5, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg et
 - Monsieur Gabriele PIRELLI, étudiant, né le 25 janvier 1989 à Tricase (Italie), demeurant à Via G. Pisanelli 3 vico, 5, I-73049 Ruffano (Italie).
- 2) Le siège social de la société est fixé au 5, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg.
- 3) La société sera engagé vis-à-vis des tiers en toutes circonstance par la signature d'un des gérants.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Bianchi, G. Pirelli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2014. LAC/2014/59258. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201449/258.

(140225865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Caroline Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.967.125,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

In the year two thousand and fourteen on the eighth day of December,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Valérie Fagnant, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 5 December 2014.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Caroline Holdings S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 137051, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 January 2008, under the initial name of LSREF Lux Investments I S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 11 April 2008, number 896, which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 February 2014, published in the Mémorial dated 9 April 2014, number 911.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 30,221 (thirty thousand two hundred twenty-one) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,189,500.- (one million one hundred eighty-nine thousand five hundred euro) in order to raise it from its current amount of EUR 3,777,625.- (three million seven hundred seventy-seven thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 4,967,125.- (four million nine hundred sixty-seven thousand one hundred twenty-five euro) by the issuance of 9,516 (nine thousand five hundred sixteen) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "New Shares"), in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 1,189,500.- (one million one hundred eighty-nine thousand five hundred euro) which shall be allocated to the share capital of the Company in its entirety;

B. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 4,967,125.- (four million nine hundred sixty-seven thousand one hundred twenty-five euro) represented by 39,737 (thirty-nine thousand seven hundred thirty-seven euro) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the change proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 1,189,500.- (one million one hundred eighty-nine thousand five hundred euro) in order to increase the share capital from its current amount of EUR 3,777,625.- (three million seven hundred seventy-seven thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 4,967,125.- (four million nine hundred sixty-seven thousand one hundred twenty-five euro) by the creation and issuance of 9,516 (nine thousand five hundred sixteen) New Shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 1,189,500.- (one million one hundred eighty-nine thousand five hundred euro).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 9,516 (nine thousand five hundred sixteen) New Shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 1,189,500.- (one million one hundred eighty-nine thousand five hundred euro) which is allocated to the share capital of the Company in its entirety.

All the 9,516 (nine thousand five hundred sixteen) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 1,189,500.- (one million one hundred eighty-nine thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 39,737 (thirty-nine thousand seven hundred thirty-seven euro) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 4,967,125.- (four million nine hundred sixty-seven thousand one hundred twenty-five euro) represented by 39,737 (thirty-nine thousand seven hundred thirty-seven euro) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit décembre,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business-Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Valérie Fagnant, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Caroline Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137051, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 21 janvier 2008 sous le nom initial de LSREF Lux Investments I S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 11 avril 2008, numéro 896, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, du 3 février 2014, publié au Mémorial du 9 avril 2014, numéro 911.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 30.221 (trente mille deux cent vingt et une) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 1.189.500,- (un million cent quatre-vingt-neuf mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 3.777.625,- (trois millions sept cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 4.967.125,- (quatre millions neuf cent soixante-sept mille cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 9.516 (neuf mille cinq cent seize) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des

Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.189.500,- (un million cent quatre-vingt-neuf mille cinq cents euros) qui sera alloué au capital social de la Société dans son entièreté.

B. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 4.967.125,- (quatre millions neuf cent soixante-sept mille cent vingt-cinq euros), représenté par 37.737 (trente-sept mille sept cent trente-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter le changement proposé ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.189.500,- (un million cent quatre-vingt-neuf mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.777.625,- (trois millions sept cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 4.967.125,- (quatre millions neuf cent soixante-sept mille cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 9.516 (neuf mille cinq cent seize) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 9.516 (neuf mille cinq cent seize) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.189.500,- (un million cent quatre-vingt-neuf mille cinq cents euros) qui est alloué au capital social de la Société dans son entièreté.

L'ensemble des 9.516 (neuf mille cinq cent seize) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 1.189.500,- (un million cent quatre-vingt-neuf mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 39.737 (trente-neuf mille sept cent trente-sept) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 4.967.125,- (quatre millions neuf cent soixante-sept mille cent vingt-cinq euros), représenté par 39.737 (trente-neuf mille sept cent trente-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter le changement effectué ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. LAC/2014/59023. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201467/174.

(140225273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

HM & Associates, SPF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.162.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203256/10.

(140226929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Alderson Global Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 192.851.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "FIDESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 68578,

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALDERSON GLOBAL INVESTISSEMENT S.A.", (ci-après la "Société").

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou toute autre manière.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La Société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "FIDESCO S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 469.000,-) par la souscriptrice prédestinée moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme totale de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.
3. Exceptionnellement, le premier président peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
 - b) Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle, le 16 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
 - c) La société anonyme "FIDESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 68578.
3. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée nomme Madame Evelynne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, née à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme représentante permanente de l'administratrice ci-avant mentionnée sub c).
4. La société à responsabilité limitée "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 42889, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
5. Le siège social est établi à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'actionnaire unique nomme:
 - Monsieur Luc BRAUN, pré-qualifié, comme président du conseil d'administration, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature, et.
 - Monsieur Jean-Marie POOS, pré-qualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
7. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 décembre 2014. LAC/2014/58989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201382/152.

(140226080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Lsref3 Tiger Investements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.147.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201805/10.

(140226150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

GP Concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 51A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 173.410.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société à responsabilité limitée «LEMON EVENT & COMMUNICATION SERVICES», ayant son siège social à L-8263 Kehlen, 4, rue de Schoenberg, RCS Luxembourg B 136190,

ici représentée par Monsieur Luc SCHMITT, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 7, rue Portland à L-4281 Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration lui donnée.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée «GP CONCEPT s.à r.l.», établie et ayant son siège à L-7420 Cruchten, 51 A, rue Principale, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173410, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 30 novembre 2012, publié au Mémorial C n°196 du 26 janvier 2013.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée «GP CONCEPT s.à r.l.», préqualifiée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (Eur 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (Eur 125.-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que la comparante déclare en sa qualité d'associé unique avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société à responsabilité limitée «GP CONCEPT s.à r.l.».

IV.- Que la comparante déclare être propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant associé unique, elle décide de procéder expressément à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V.- Qu'un bilan de clôture établi au 31 décembre 2013 et une situation comptable du 1^{er} janvier 2014 au 15 décembre 2014 de la société à responsabilité limitée «GP CONCEPT s.à r.l.» resteront annexés au présent acte.

VI.- La comparante déclare que les dettes connues seront payées et ont été provisionnées et qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait que la comparante répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-7420 Cruchten 51 A, rue Principale

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCHMITT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16/12/2014. Relation: EAC/2014/17250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/12/2014.

Référence de publication: 2014201648/48.

(140225296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Britax Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.918.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the third of December.

Before Us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbrück.

There appeared

BRITAX Childcare Holdings Limited, a company organized and incorporated under the laws of England and Wales under company number 05545515, with registered office at 3000 Hillswood Drive, Hillswood Business Park, Chertsey, Surey, KT16 0RS, UK.

here represented by Mrs Janina KREIN, private employee, residing professionally in Luxembourg

by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 27th of November 2014

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, here represented, explains:

1) She is owner of all the one thousand two hundred fifty (1.250) shares of BRITAX LUXEMBOURG HOLDINGS Sàrl, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 17th, 2010, and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2858 dated December 29th, 2010, RSCL 156.918

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1.250) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

2) The commercial business of BRITAX LUXEMBOURG HOLDING sàrl has been given up.

3) Sitting in an Extraordinary General Meeting modifying the statutes, she pronounces the anticipated dissolution of the company, becoming proximate operative.

4) She appoints herself as company's liquidator, and in this qualification, request the notary to act that all the liabilities of the company are regulated, whereas liabilities in relationship with the close of liquidation are duly supplied, and finally, with regards to possible liabilities of the company actually unknown and then unpaid, she irrevocably takes upon herself obligation to pay these liabilities, so that all liabilities of the company have been regulated.

5) Remaining assets have been attributed to the shareholder.

6) Liquidation of the company is to be considered as done and closed.

7) Managers are discharged of their fonctions.

8) Account books and documents of the company will stay during five (5) years at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen

The one who bear a certified copy of this present deed is able to do publications and deposits.

In witness whereof, the undersigned notary who understands and speaks English, declares that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the french and the english version, the english version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Ettelbrück.

The document having been read to the person appearing, which is known to the notary by his surnames, christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mil quatorze le trois décembre

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück, soussigné,

A comparu

BRITAX Childcare Holdings Limited, une société de droit anglais immatriculée sous le numéro 05545515, ayant son siège social à 3000 Hillswood Drive, Hillswood Business Park, Chertsey, Surrey, KT16 0RS, UK.

ici représentée par Madame Janina KREIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration signée à Luxembourg le 27 novembre 2014

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, ici représentée comme il est dit, expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de BRITAX LUXEMBOURG HOLDINGS Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, créée par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 novembre 2010 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2858 le 29 décembre 2007, RSCL 156 918;

et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de un euro (1,00 €) chacune,

2) L'activité commerciale de la société a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

4) Elle se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la société est réglé;

5) L'actif restant est attribué à l'associé;

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Janina KREIN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 5 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15734. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201425/85.

(140225242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

AEF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 613.000.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.687.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of November;

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

1) AEF Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101687, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, then notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on June 29, 2004 published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 918 dated September 14, 2004, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary on September 24, 2010, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 2418 dated November 10, 2010 (the "Absorbing Company"),

duly represented Mr. Gianpiero Saggi, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on October 9, 2014;

2) Espadon Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135817, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on December 21, 2007, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), under number 492 dated February 26, 2008 which articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary on December 21, 2012, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 846 dated April 10, 2013 (the “Absorbed Company” and together with the Absorbing Company, the “Merging Companies”),

duly represented by Mr. Gianpiero Saggi, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on October 9, 2014.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the merger of the Merging Companies as follows:

MERGER

(A) The corporate capital of the Absorbing Company is set out at six hundred thirteen million Euros (EUR 613,000,000.-) represented by twenty-four million five hundred twenty thousand (24,520,000) corporate units fully paid up and having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. The corporate capital of the Absorbed Company is set out at six hundred million twelve thousand five hundred Euros (EUR 600,012,500.-) represented by twenty-four million five hundred (24,000,500) corporate units fully paid up and having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

(B) The Absorbing Company holds the entire corporate capital of the Absorbed Company.

(C) The sole manager of the Absorbed Company and the board of managers of the Absorbing Company resolved to merge the Merging Companies by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company (the “Merger”).

(D) Given that the Absorbing Company is the sole member of the Absorbed Company and therefore holds the entire corporate capital of the Absorbed Company, the Merger is subject to the provisions of articles 278 to 280 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Company Law”).

(E) The board of managers of the Absorbing Company and the sole manager of the Absorbed Company have drawn up a common draft terms of merger pursuant to the provisions of articles 261 and 278 of the Company Law.

(F) The common draft terms of merger have been recorded in a notarial deed dated October 10, 2014, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 3106 dated October 25, 2014.

(G) The sole member of the Absorbing Company has been entitled and where required, at least one month before the Merger takes effect as between the Merging Companies, to inspect the documents mentioned in article 267§1 a), b) and c) of the Company Law free of charge and upon its request.

(H) The sole member of the Absorbing Company has not required to be called in a general meeting of the Absorbing Company in order to decide whether to approve the Merger in accordance with article 279§1 (c) of the Company Law.

(I) A period of one month has lapsed since the publication of the common draft terms of merger in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

The foregoing being stated, the Absorbed Company, following its absorption by the Absorbing Company, ceases to exist and its corporate units being cancelled.

The Merger is effective as at the date of this notarial deed as mentioned above.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by AEF Holding S.à r.l., as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2000.

Statement

In accordance with Article 271 of the Law, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity of the legal acts and formalities required of the Merging Companies and of the common draft terms of merger.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française de ce qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de novembre;

Par devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

1) AEF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.687, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 918, en date du 14 septembre 2004, lesquels statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2418, en date du 10 novembre 2010 (la «Société Absorbante»),

ici dûment représentée par M. Gianpiero Saddi, employé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg en date du 9 octobre 2014;

2) Espadon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135817, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492, en date du 26 février 2008, lesquels statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 846, en date du 10 avril 2013 (la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés»),

ici dûment représentée par M. Gianpiero Saddi, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg en date du 9 Octobre 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter la fusion des Sociétés comme suit:

FUSION

(A) Le capital social de la Société Absorbante est fixé à six cent treize millions d'Euros (EUR 613.000.000,-) représenté par vingt-quatre millions cinq cent vingt mille (24.520.000) parts sociales entièrement libérées et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Le capital social de la Société Absorbée est fixé à six cent millions douze mille cinq cents Euros (EUR 600.012.500,-) représenté par vingt-quatre millions cinq cents (24.000.500) parts sociales entièrement libérées et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

(B) La Société Absorbante détient l'intégralité du capital social de la Société Absorbée.

(C) Le gérant unique de la Société Absorbée et le conseil de gérance de la Société Absorbante ont décidé de fusionner les Sociétés par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la «Fusion»).

(D) Dans la mesure où la Société Absorbante est l'associé unique de la Société Absorbée et détient de ce fait l'intégralité du capital social de la Société Absorbée, la Fusion est soumise aux dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»).

(E) Le conseil de gérance de la Société Absorbante et le gérant unique de la Société Absorbée ont établi un projet commun de fusion conformément aux dispositions des articles 261 et 278 de la Loi sur les Sociétés.

(F) Le projet commun de fusion a été établi sous forme d'acte notarié en date du 10 octobre 2014 et a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3106 du 25 octobre 2014.

(G) L'associé unique de la Société Absorbante a eu le droit et lorsque requis, un mois au moins avant que la Fusion ne prenne effet entre les Sociétés, de prendre connaissance des documents indiqués à l'article 267§1 a), b) et c) de la Loi sur les Sociétés sans frais et sur simple demande.

(H) L'associé unique de la Société Absorbante n'a pas demandé la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion conformément à l'article 279§1 c) de la Loi sur les Sociétés.

(I) Le délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du projet commun de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ceci étant exposé, la Société Absorbée, après avoir été absorbée par la Société Absorbante, cesse d'exister et ses parts sociales sont annulées.

La Fusion est effective à partir de la date du présent acte notarié comme indiquée ci-dessus.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui seront en pris en charge par AEF Holding S.à r.l., en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 2000.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 de la Loi sur les Sociétés, le notaire instrumentant déclare d'avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux Sociétés ainsi qu'au projet commun de fusion.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58305. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201370/144.

(140224855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Acadia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.951.

L'an deux mille quatorze, le douze décembre

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée extraordinaire des actionnaires de "ACADIA S.A.", une société anonyme avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 09 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 205 du 28 janvier 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110.951.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme secrétaire et scrutateur Madame Lynda BAMBERG, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la nationalité de la société et transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la France avec effet au 1^{er} janvier 2015,

2. Attribution de pouvoirs afin d'opérer la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et décharge au commissaire aux comptes.

4. Acceptation des démissions des administrateurs, avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et décharge aux administrateurs.

5. Soumission des décisions proposées à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités françaises ou toute autre instance compétente.

6. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varientur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2015, le siège social, le principal établissement et le siège de direction effective du Grand-Duché de Luxembourg en France et décide que la société adoptera la nationalité française, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive n° 69/335 CEE du 17 juillet 1969.

En outre, conformément aux dispositions des articles 809-I- 3° et 810-III 2^{ème} alinéa du Code général des impôts applicable en France, l'associé unique s'engage à conserver les titres qu'il détient pendant une durée de trois ans à compter de l'enregistrement du présent procès-verbal.

Ce transfert ne prendra effet au Luxembourg qu'à partir de la tenue en France d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société constatant et confirmant:

(i) le transfert du siège social et du siège réel de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la France et l'établissement en France de ceux-ci et

(ii) que la société est soumise au droit français et à la personnalité juridique d'une société française sous forme juridique d'une société par actions simplifiée. La société ne perdra sa nationalité luxembourgeoise qu'à partir de la date où elle aura acquis la nationalité française.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que le nouveau siège social de la société en France sera fixé à l'adresse suivante: F-06500 Menton, 4, rue Prato.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques au notaire instrumentaire à l'effet de faire procéder à la radiation de l'inscription de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'effectuer toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations relatives à la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l., L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'accorder pleine et entière décharge au commissaire aux comptes démissionnaire pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission des administrateurs en fonctions avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et leur accorde bonne et valable quittance et décharge, à savoir:

- Monsieur Jean-Marc FABER, né le 07 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

- Monsieur Manuel BORDIGNON, né le 04 juin 1969 à Esch-sur-Alzette demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 64-65, Rue de Merl,

- Monsieur Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

Cinquième résolution

Les décisions prises ci-dessus sont soumises à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités françaises ou toute autre instance compétente.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: THILLMANY, BAMBERG, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15/12/2014. Relation: EAC/2014/17169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/12/2014.

Référence de publication: 2014201368/95.

(140225082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Advisory Key Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 192.819.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Bruno VAN DE VLOET, conseiller économique, né le 9 décembre 1981 à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-6820 Muno, Rue de Gugnion, 45;

ici représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquel comparant a, par sa mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Advisory Key Holding" (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société pourra finalement octroyer tout concours, prêt ou avance à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes physiques. Elle pourra également consentir des garanties, nantir, grever des charges ou accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de ses filiales, sociétés affiliées et/ou de toutes autres sociétés ou personnes physiques.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions trois cent quarante mille euros (2.340.000,- EUR), représenté par vingt-trois mille quatre cents (23.400) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une

inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires. Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société qui sera fixé dans l'avis de convocation, 3^{ème} mardi de mai à 20.00 heures au siège.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Bruno VAN DE VLOET, prénommé, lequel les a toutes libérées moyennant par un apport en nature de deux millions trois cent quarante-huit mille euros (2.348.000,-EUR), des cinq cents (500) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée «Advisory Key», ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, inscrite auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 156546.(ci-après l'apport)

Les cinq cents (500) parts sociales présentement apportées représentent l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «Advisory Key»

Evaluation

Le fondateur représenté comme ci-avant, déclare évaluer ledit apport à deux millions trois cent quarante-huit mille euros (2.348.000,-EUR), intégralement alloué au compte capital social.

Réalisation effective de l'apport

Le fondateur, en tant que souscripteur-apporteur déclare:

- que toutes les parts sociales sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts sociales;
- qu'il est le unique propriétaire des parts sociales apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- que les apports des parts sociales apportées sont effectifs sans réserve à partir d'aujourd'hui;

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport est certifié par un rapport établi par le cabinet de révision agréé Grant Thornton Lux Audit S.A., 89A, Paferbruch, L-8308 Capellen, sous la signature de Monsieur Marco CLAUDE, Réviseur d'Entreprises Agréé, daté du 2 décembre 2014, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille neuf cents euros (2.900,- EUR).

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant, prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1), et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- La personne suivante est nommée à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Bruno VAN DE VLOET, conseiller économique, né le 9 décembre 1981 à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-6820 Muno, Rue de Gugnon, 45.

3.- FISCOGES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 174.051, est appelé aux fonctions de commissaire.

4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

5.- L'adresse siège social est établie à L-1143 Luxembourg, 2, Rue Astrid.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2014. Relation GRE/2014/4988. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014201340/234.

(140225344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

ASO Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 129.547.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junginster, Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mr Allan Strand OLESEN, manager, born in Torsted (Denmark) on 17 December 1967, residing in Ellehaven 15, Trørød, DK-2950 Vedbaek, (Denmark) (the "appearing party"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junginster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) ASO Holding, with registered office in L-8086 Bertrange, 34, Cité am Wenkel, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») section B, under the number 129.547 (the Company), has been incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on 14th of June 2007, published in the Mémorial C number 1741 of 17th of August 2007.

II.- That the capital of the Company presently amounts to one million five hundred seven-thousand fifty Euros (EUR 1,507,050.-) represented by nine hundred sixty (960) shares without designation of par value.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved Company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand fifty Euros (EUR 1,050.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Allan Strand OLESEN, gérant, né le 17 décembre 1967 à Torsted, Danemark, demeurant au Ellehaven 15, Trørød, DK-2950 Vedbaek, (Danemark), (le comparant),

ici dûment représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «ASO Holding», ayant son siège social à L-8086 Bertrange, 34, Cité am Wenkel, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 129.547, (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1471 du 17 août 2007.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million cinq cent sept mille cinquante euros (EUR 1.507.050,-) représentée par neuf cent soixante (960) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la Société.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2014. Relation GRE/2014/4991. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014201402/91.

(140225255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Claessens Company SPF S.à.r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Claessens Company).

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 175.343.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Christian Joseph Léon CLAESSENS, né le 8 janvier 1947 à Alost (Belgique), résidant à L-1518 Luxembourg, 3, rue Comte Joseph de Ferraris, et

2. Monsieur Gérald Robert CLAESSENS, gérant de sociétés, né le 4 décembre 1972 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-6840 Neufchâteau, 12, Warmifontaine.

Les deux sont ici représentés par Maître Aleksandra SAJKIEWICZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, sont les associés (les Associés) de CLAESSENS COMPANY, une société à responsabilité limitée régie et constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175343, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 888 du 15 avril 2013 (la Société).

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société, actuellement soumise au régime des sociétés de participations financières pleinement imposables ("SOPARFI"), en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") soumise aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF;

2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir des participations dans des sociétés à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

La société pourra prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial (SPF).";

3. Changement de la dénomination de la Société en CLAESSENS COMPANY SPF S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

4. Divers.

Première résolution

Les Associés décident de transformer la Société, actuellement soumise au régime des SOPARFI, en SPF soumise aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'objet social de la Société et l'article 4 des statuts de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir des participations dans des sociétés à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

La société pourra prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Troisième résolution

Les Associés décident de changer la dénomination de la Société et de modifier l'article 1 des statuts de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CLAESSENS COMPANY SPF S.à r.l..

La société est soumise à la loi modifiée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ neuf cent cinquante Euros (EUR 950,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A. SAJKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2014. LAC/2014/57795. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201498/79.

(140225544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

ANS Europe Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.296.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Apollo SK Strategic Investments L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under number WK 62605 (the appearing party),

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) ANS Europe Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l., with registered office in L-1855 Luxembourg, 44, J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg number B 170.296 (the Company), has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 13th July 2012, published in the Mémorial C number 2124 of 27th August 2012.

II.- That the capital of the Company presently amounts to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved Company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately nine hundred Euro (900,-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Apollo SK Strategic Investments, L.P., un partenariat limité (limited partnership) établi et enregistré sous les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, inscrite au Registre des partenariats limités des Iles Caïmans sous le numéro WK62605 (le comparant),

ici dûment représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ANS Europe Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg numéro B 170296 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 juillet 2012, publié au Mémorial C numéro 2124 du 27 août 2012.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la Société.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2014. Relation GRE/2014/4990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014201387/96.

(140225398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Euro Asie International Travel Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 18, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 127.575.

Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014203178/9.

(140227234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Endo Global S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 163.034.

Der Jahresabschluss vom 30. Juni 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. Dezember 2014.

Für: ENDO GLOBAL S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014203166/14.

(140226297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

European Investment and Development Company TN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 125.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014203182/9.

(140226320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.
